

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Direction des collectivités territoriales et de l'aménagement Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées

Une enquête publique est ouverte du lundi 19 décembre 2016 à 8 h 30 au vendredi 20 janvier 2017 à 16 h 30 sur le territoire de la commune de Descartes relativement à la demande présentée par la société DESCARTES BIOMASSE INDUSTRIE en vue de l'exploitation d'une centrale de cogénération au gaz naturel avenue Monseigneur Romero à Descartes, sur le site de la papeterie de la société PAPETERIES PALM.

Les informations relatives à l'enquête publique (avis d'enquête, résumé non technique de l'étude d'impact et avis de l'autorité environnementale) sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture d' Indre-et-Loire : www.indre-et-loire.gouv.fr.

Le dossier est déposé en mairie de Descartes et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, les vendredis de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le samedi 31 décembre 2016 de 9 h à 12 h, et un registre est ouvert pour que le public y présente ses observations.

Ces observations peuvent également être formulées par courrier au commissaire enquêteur adressé en mairie de Descartes ou à l'adresse électronique <u>pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr</u> en précisant dans l'objet «enquête DBI».

M. Gérard CAUDRELIER, directeur adjoint délégué au développement durable et environnement à la SNCF en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Pierre MESLET, officier en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur recevra les observations des intéressés en mairie de Descartes le lundi 19 décembre 2016 de 8 h 30 à 11 h 30, le mercredi 4 janvier 2017 de 8 h 30 à 11 h 30, le mardi 10 janvier 2017 de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi 20 janvier 2017 de 13 h 30 à 16 h 30.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société DESCARTES BIOMASSE INDUSTRIE.

Toute personne pourra après l'enquête publique prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Descartes et sur le site internet de la préfecture de l'Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur et ce pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique, et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. Edouard DEROUAULT (DESCARTES BIOMASSE INDUSTRIE – avenue Mgr Romero – 37160 DESCARTES).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.